



## POLITIQUE FAMILIALE

### DROITS ET DÉMARCHES

#### Droits à l'assurance chômage : déclaration de situation mensuelle

La déclaration de situation mensuelle est obligatoire.

#### MODALITES

Actualiser sa situation auprès de Pôle emploi permet de confirmer que l'on est toujours à la recherche d'un emploi. Sans cette démarche le demandeur d'emploi risque la radiation de la liste des demandeurs d'emploi et l'interruption du paiement de ses allocations.

#### QUAND ?

La déclaration se fait chaque mois. Un [calendrier officiel](#) prévoit pour chaque mois les périodes durant lesquelles l'actualisation doit être faite.

Calendrier indicatif 2016

allocation mois de	ouverture actualisation	ouverture paiement	clôture actualisation
Janvier 2016	28/01/2016	01/02/2016	15/02/2016
Février 2016	26/02/2016	01/03/2016	15/03/2016
Mars 2016	28/03/2016	04/04/2016	15/04/2016
Avril 2016	28/04/2016	02/05/2016	15/05/2016
Mai 2016	28/05/2016	01/06/2016	15/06/2016
Juin 2016	28/06/2016	04/07/2016	15/07/2016
Juillet 2016	28/07/2016	01/08/2016	15/08/2016
Août 2016	28/08/2016	01/09/2016	15/09/2016
Septembre 2016	28/09/2016	03/10/2016	15/10/2016
Octobre 2016	28/10/2016	02/11/2016	15/11/2016
Novembre 2016	28/11/2016	01/12/2016	15/12/2016
Décembre 2016	28/12/2016	02/01/2017	15/01/2017

#### DEMARCHES

La déclaration peut être faite :

- par téléphone au 3949
- sur Internet sur le site <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>
- par la borne UNIDIALOG dans certains pôles emploi

Il suffit de se munir de son numéro d'identifiant et de son code personnel pour pouvoir directement actualiser sa situation. Le demandeur d'emploi reçoit ensuite un message de confirmation d'enregistrement de sa déclaration.

#### OU S'ADRESSER ?

<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>